

MAIRIE D'AMPLEPUIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

Extrait du registre des Délibérations

Délibération n°11

OBJET :

**CENTRE SOCIAL DU PARC – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION
2024**

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27 membres
Présent(s) : 18
Pouvoir(s) : 5
Absent(s) : 9

Délibération comportant

1 page(s),

0 annexe(s)

Réception en Préfecture le :

Publication le :

15/11/24

15/11/24

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le douze novembre deux mille vingt-quatre, 20h, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur René PONTET, maire.

Les membres présents en séance :

René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Thierry THOLIN, Peggy ROUGE-PIPEREAU, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Jean-Pierre HERRADA, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Alexis DEBORD, Pascale CERNICCHIARO, Patricia BALMONT, Patricia PIVOT

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Jean-François TEIL (pouvoir à Lydie AUGAY), Sandrine DEVEAUX (pouvoir à Corinne GELIN), Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE-PIPEREAU), Romain COLLIER (pouvoir à Pascale CERNICCHIARO),

Le ou les membres absent(s) : Henri BURNICHON, Jean-François TEIL, Sandrine DEVEAUX, Emmanuel MAETZ, Aurélie LEDIEU, Rémi LABROSSE, Daniel DUMONTET, Romain COLLIER, Dimitri GIRARD

Henri BURNICHON et Daniel DUMONTET quittent la salle,

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 décembre 2022 portant approbation de la convention tripartite d'objectifs et de financement conclue entre la commune d'Amplepuis, la CAF de Rhône et le Centre Social du Parc pour les années 2023 à 2026 ;

Vu la délibération du 14 décembre 2021 approuvant la convention territoriale globale (CTG) avec la CAF remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) ;

Vu la demande de subvention du Centre Social du Parc en date du 4 novembre 2024 établie sur la base du budget actualisé 2024 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 juillet 2024 portant « Subvention Centre social du Parc 2024 – acompte » décidant le versement d'un acompte d'un montant de 80 000€ dans l'attente de la réunion du comité des financeurs.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, affaires générales du 04/11/2024

Considérant que la réunion du comité des financeurs a eu lieu le 23 octobre 2024 ;

Le Conseil municipal **APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant annuel de 174 213.68 € déduction faite de 80 000 €, **soit : 94 213.68€.**

M Henri BURNICHON et M Daniel DUMONTET s'étant retirés, adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 12 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Angélique GONIN-CHARTIER



Le Maire,
René PONTET

